

Département : <b>25</b>	Commune : <b>VILLERS-LE-LAC</b>	Dessiné par : <b>LK</b>	Référence d'ordre : <b>2020-200 (LK)</b>
Section : <b>C</b>	Lieu-dit : <b>"Sur le Lac"</b>	Nom du fichier : <b>2028500_alig.dwg</b>	
Opération : <b>Alignement de la Route des Combes au droit de la parcelle C 286</b>		Date du levé : <b>20/11/2020</b>	Date d'édition : <b>12/04/2021</b>
Nature du plan : <b>PLAN DE DELIMITATION</b>		Echelle graphique : 	Echelle : <b>1/500</b>
<b>DOCUMENT DÉFINITIF</b>			

1/250

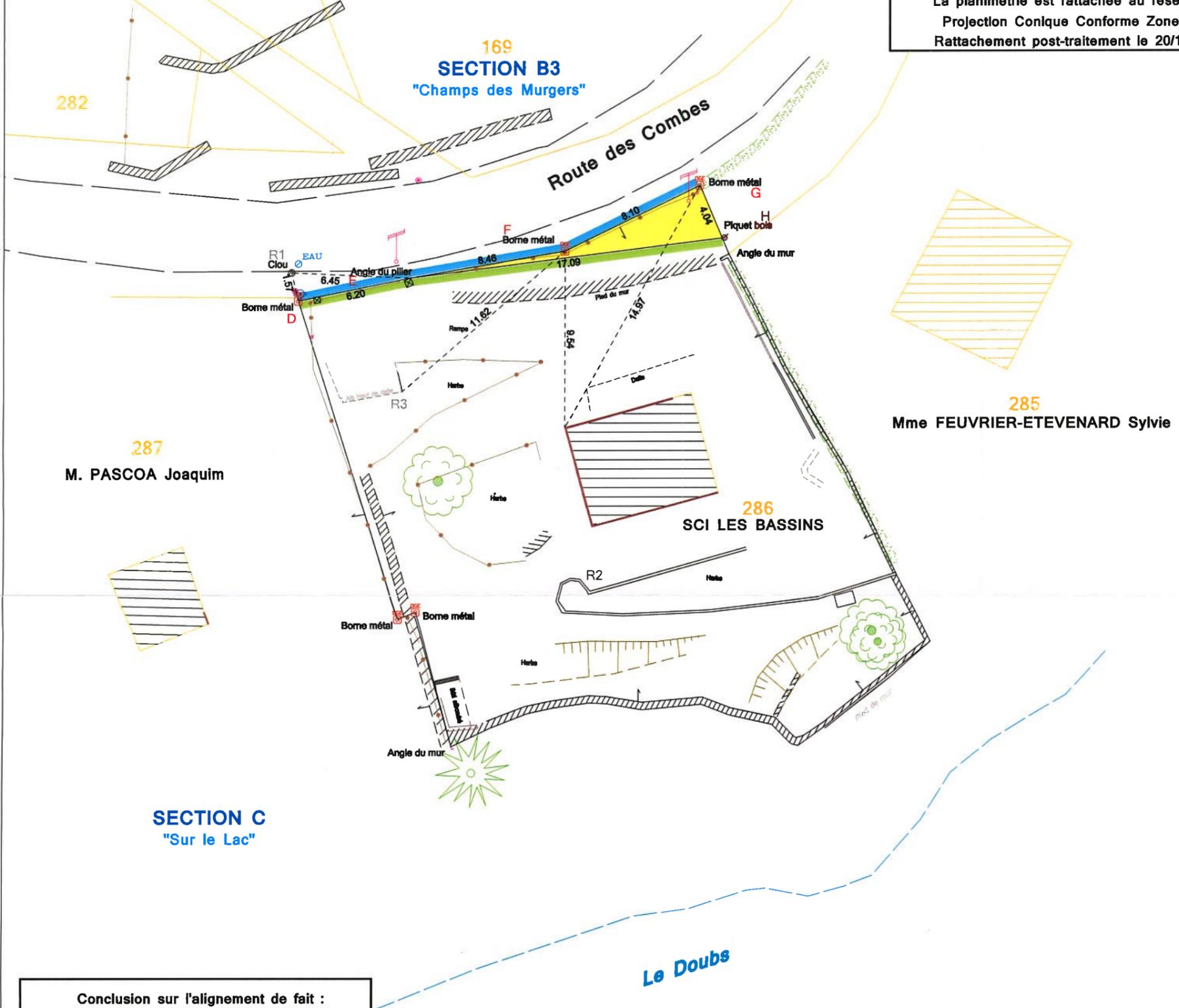


- D,E,F,G Limite de fait délivré par la Commune de VILLERS LE LAC
- D,E,H Limite de propriété définie par analyse des éléments existants, des dires des parties et par application du parcellaire cadastral
- Régularisation foncière recommandée Superficie graphique = 16 m<sup>2</sup>

Les limites dessinées par application du plan cadastral ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

L'application du plan cadastral a été réalisée à partir du Plan Minute de Conservation en date du 03/11/2020.

La planimétrie est rattachée au réseau RGF 93  
Projection Conique Conforme Zone 6 (CC47)  
Rattachement post-traitement le 20/11/2020



**Conclusion sur l'alignement de fait :**  
La limite de fait ne coïncide pas avec la limite de propriété. Une régularisation foncière est recommandée.

Le présent plan et le PV qui l'accompagne n'ont pas pour objet de définir la limite de propriété entre les propriétés privées.

Ce plan ne possède que pour seule mention manuscrite, la signature de son auteur, le Géomètre-Expert. Toutes mentions qui pourraient y être apposées, ne sauraient s'imposer aux parties concernées et rendrait ce document caduc.

**Lexique :**  
Limite de fait : Limite physique de l'emprise des équipements publics (peut être différente de la limite de propriété ou n'est pas forcément confondue avec la limite de propriété).  
Limite de propriété : Limite séparant deux unités foncières.

Le Géomètre-Expert soussigné auteur du présent  
À BAUME-LES-DAMES le... 13/04/2021 .....



Légende	
	Borne de remembrement
	Borne OGE ancienne
	Borne OGE implantée le 18/02/2021
	Bouche à clef Regard d'ass. Regard de brcht
	Élément privatif Arbre feuillu
	Coffret ERDF
	Poteau ERDF BT Poteau Télécom Candélabre
	Bâtiment
	Mur
	Mur de soutènement
	Grillage
	Clôture
	Haie
	Bord de chaussée
	Limite de propriété
	Future limite de propriété
	Limite de section
	Limite de lieu-dit
	Application cadastrale



**TOPOGRAPHIE • BORNAGE • MAÎTRISE D'OEUVRE • COPROPRIÉTÉ**  
**DIVISION EN VOLUME • AMÉNAGEMENT URBAIN • LOTISSEMENT**

**BUREAU PRINCIPAL**  
4, Rue des Roches  
25110 BAUME-LES-DAMES  
Tél. : 03 81 84 48 00

**BUREAU SECONDAIRE**  
28, Grande Rue  
25800 VALDAHON  
Tél. : 03 81 26 51 67

E-Mail : [sarl@cab-coquard.fr](mailto:sarl@cab-coquard.fr)  
Site : [www.cab-coquard.fr](http://www.cab-coquard.fr)

